

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0531 rév. 13**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

SOCOFRET
4, rue d'Ettlingen
51150 PLIVOT

SIREN : 337080840

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD**TRANSPORTS / TRANSPORTS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0531 rév. 13

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/09/2017**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Directrice de Section,
The Director of Section,

Carole TOUSSAINT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0531 Rév. 12.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0531 Rév. 12.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0531 rév. 13

Organisme d'inspection accrédité :

SOCOFRET
4, rue d'Ettlingen
51150 PLIVOT

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 8 - AGROALIMENTAIRE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.2 - Production primaire végétale	
8.2.5 - Contrôles qualitatifs et quantitatifs des productions agricoles et de leurs dérivés dans le cadre d'échanges commerciaux <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôles qualitatifs et quantitatifs des produits solides en vrac <ul style="list-style-type: none"> - Céréales et produits de moutures - Légumineuses: pois, féveroles - Graines oléagineuses: colza ➤ Contrôles réalisés dans un cadre contractuel de la qualité sanitaire des productions agricoles et de leurs dérivés <ul style="list-style-type: none"> - Mycotoxines 	Cahier des charges clients s'appuyant sur : GAFTA FOSFA Incograin (Addenda du Syndicat de Paris) Accords interprofessionnels... Cahier des charges clients autre que réglementaire

N° 10 - TRANSPORTS

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.4 - Transport Maritime et Fluvial	
10.4.1 - Inspections des moyens de transports des matières premières <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification du respect du code d'hygiène et approbation des bateaux de transport fluvial 	Règlement FCA OVC-04 - OVOCOM Code d'hygiène pour le transport fluvial BC 08 - OVOCOM

Section Inspection

Implantation concernée par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
Agence de PLIVOT	4 rue d'Ettlingen 51150 PLIVOT	03 26 51 03 03	03 26 51 35 58

Date de prise d'effet : **01/09/2017**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Olivier CHANTREAU

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0531 Rév. 12.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr
--